

Réunion du Conseil municipal de Murs- Erigné (Maine & Loire)

le mardi 03 décembre 2019

Procès-Verbal de la 65^{ème} séance

✓ date de la convocation :	27 novembre 2019
✓ conseillers en exercice :	28
✓ conseillers présents :	19
✓ procurations :	05
✓ publication :	06 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Murs-Érigné se sont réunis, dans la salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence **de Monsieur Damien COIFFARD, maire** ;

Présents : M. COIFFARD, maire

M. AUDOUIN, Mme FAVRY, M. GUEGAN, Mme LOUAPRE, M. LAPLACE et M. FERNANDEZ, adjoints

Mme PICHOT, Mme GILBERT, Mme BAZANTÉ, M. CAREAU, M. GUIRONNET, Mme BUSSON, Mme PLEURDEAU et Mme GUEGAN.

M. BODARD, M. SANTOT et M. PICHON.

Mme FLEURY-LOURSON formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Madame SAUVAGEOT : pouvoir à Madame GILBERT.

Madame NOUVELLON : pouvoir à Monsieur GUEGAN.

Madame MONTÉARD : pouvoir à Monsieur AUDOUIN.

Monsieur HEUSELE : pouvoir à Madame PICHOT.

Monsieur AGUILAR : pouvoir à Madame FLEURY-LOURSON

Absents ou excusés : M. PELTIER, M. KERMORVANT, Mme TRAORÉ et M. COQUEREAU.

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. **Madame Fatima GUEGAN** est désignée secrétaire de séance.

126. Budget communal 2019 – décision modificative de crédits n° 00**- Rapporteur : Monsieur FERNANDEZ, adjoint en charge des Finances publiques**

Pour faire suite à la mise en place du Budget Primitif 2019, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au Budget. En effet, une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € est accordée à l'ASI Football. Le rapporteur précise que le tableau ci-dessous propose une nouvelle répartition des dépenses.

Dépenses	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues - 01	-1 500,00
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé - 40	1 500,00
Total dépenses :	0,00

- ✓ Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la décision modificative de crédits présentée ci-dessus.

VOTE

<i>en exercice</i>	28	POUR	24
<i>présents</i>	19	CONTRE	0
<i>procurations</i>	5	ABSTENTION	0
<i>pris part au vote</i>	24	TOTAL	24